



TECHNICIENS - AGENTS DE MAÎTRISE - CADRES D'AIR FRANCE



Le CLR, « village Gaulois » de la DGI ?

N° 4 / MAI 2010

L'inacceptable :

Le CLR, petit bastion de la DGI où le réseau RH agit telle la légion Romaine pour appliquer ses propres règles en toute impunité.

En l'absence de cantine ou de restaurant d'entreprise au CLR, le personnel s'est vu octroyer « **généreusement** », **3 km d'IKV supplémentaires** pour se rendre à la cantine de la DGI la plus proche. Pour rappel le parcours aller/retour du CLR à la cantine la plus proche est de 8 km.

De plus, le service RH du CLR, oblige le personnel à faire du « **covoiturage** ». En effet, les employés ne déclarant pas de véhicule pour venir au travail doivent être transportés par leurs collègues disposant de place dans leur voiture personnelle. Ces mêmes employés ne perçoivent eux aucune indemnité.

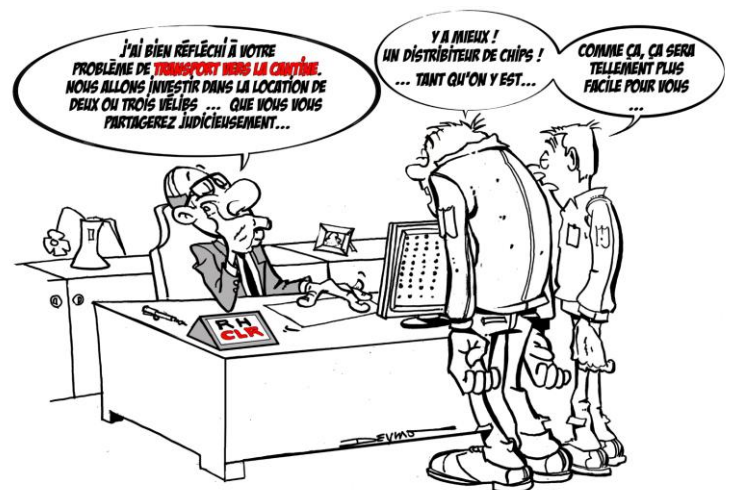
La CFE-CGC exige :

Le respect du règlement du personnel au sol, c'est-à-dire l'octroi de l'indemnité compensatrice d'absence de cantine (RPS 3, Annexe 1, 1^{ère} partie, page 37) pour tout le personnel du CLR. La mise à disposition, pour tous les employés désirant se rendre dans une cantine de la DGI, de véhicules de service.

Section CFE CGC DGI du CLR

Comme si cela n'était pas suffisant, tous les conducteurs n'étant pas assurés pour ce trajet (trajet service voir RPS 3, annexe 1, 1^{ère} partie, page 42) courent le **risque de ne pas être indemnisés** (eux et leurs passagers) dans le cas d'un accident survenant sur le parcours pour se rendre ou revenir de la cantine.

Il apparait donc clairement que la Direction du CLR ne respecte pas le règlement du personnel au sol et encourage même le personnel à ne pas le respecter, en obligeant les employés à utiliser leurs véhicules personnels pour pratiquer un covoiturage illégal pendant les heures de service. **Cela n'est pas admissible.**



CDG, LBG, CMH: Dominique BEZAMAT, Gérard DAGON, Georges LEROY & JM LEMARECHAL tel : 4.31.56 / 4.01.84 / fax 4.33.18

CLR : Yan BESANCON & JM LEMARECHAL tel : 4.31.56

EOLE: Dominique DURAND-BLOT tel : 5 54 66 / fax 5.49.43

Bat 454 : Jean-Luc LE BARS & Guy GABLER tel : 5.23.54 / 5.63.88/ fax 5.12.81

ORLY NORD : Paul BULLENS, Jacques MONTEREAU & Jean-Luc LE BARS tel : 5.99.98/5.55.80 / fax 5.83.61

TLS CIT : Alain LOURGANT & Gérard MAZIERES.

Secrétaire Général de la CFE-CGC: Ronald NOIROT tel : 6.04.71 & **Secrétaire Général de la FNEMA :** Emmanuel SALIGNAT tel : 5.63.68

Coordinateur & adjoint Secrétaire Général : Franck ZID tel : 6.04.73